



Vendredi 12 Juillet 2024
N°665

JOURNAL FOOT

L'hebdomadaire du
football régional

*Chaque semaine, retrouvez ici l'ensemble des Procès
Verbaux des différentes commissions régionales, du
Bureau Plénier et du Conseil de Ligue.*



Pour toutes questions
ou renseignements



ligue@laurafoot.fff.fr

L'info de la semaine



[CLIQUEZ ICI POUR CONSULTER](#)
100% de réussite pour nos Pôlistes !

Sommaire

- 1 [CR Délégations](#)
- 2 [CR Coupes](#)
- 3 [Clubs](#)
- 4 [CR Arbitrage](#)
- 5 [Compétitions](#)
- 6 [CR Contrôle des Mutations](#)



JOURNAL FOOT

DELEGATIONS



RÉUNION DU LUNDI 1ER JUILLET 2024

Président : M. LONGERE Pierre
Excusés : MM. BESSON Bernard, HERMEL Jean-Pierre (en congés)

RESPONSABLE DES DESIGNATIONS

M. BESSON Bernard **M. BRAJON Daniel**
Tél : 06-32-82-99-16 Tél : 06-82-57-19-33
Mail : lraf.oolluneoosoleil@gmail.com Mail : brajond@orange.fr

IMPORTANT :

En vue de la préparation de la nouvelle saison, les Délégués régionaux ne souhaitant pas poursuivre leur fonction pour la nouvelle saison 2024/2025, doivent dès à présent en informer la Commission.

Merci de votre attention.

COURRIERS RECUS

Candidatures Délégués 2024/2025 reçues :

Mme C. LEROY-MERIAUX (01), MM. EL R. REDA (38), A. MARTIN et M. BOUACHMIR (43), E. KANI (63), S. DUFANT (73), M. M'BENGUE (74).

Courrier de M. FRANCOIS (en attente de décision).

Pierre LONGERE, Abtisseem HARIZA,

Président de la Commission Secrétaire de séance.

COUPES

RÉUNION DU LUNDI 8 JUILLET 2024

Président : M. Pierre LONGERE.
Présent(e)s : Mme HARIZA Abtisseem, M. HERMEL.

ENGAGEMENTS COUPE DE FRANCE 2024/2025

Clubs engagés au 1er juillet 2024 : 908 clubs.

Information : Qualifiés au 7ème tour fédéral : 20 équipes. **1er tour le dimanche 25 août 2024.**

ENGAGEMENTS COUPE DE FRANCE FEMININE 2024/2025

La Commission Régionale des Coupes informe de l'ouverture via FOOTCLUBS des engagements pour l'édition 2024/2025 de la Coupe de France Féminine.

- Les clubs nationaux et régionaux sont engagés automatiquement par le Pôle Compétitions.
- Les clubs départementaux devront procéder à leur engagement en confirmant OBLIGATOIREMENT leur accord. Pour valider cet engagement, vous devez donner votre accord avant le 15 août 2024 et bien vérifier ensuite que le statut « pré-engagé » n'apparaît plus. Si votre engagement a été effectué correctement, le statut « engagé » doit s'afficher.
- Pour les nouveaux clubs ou ceux qui n'y avaient pas participé la saison 2023/2024, vous devez vous inscrire en saison 2024-2025 via le menu : « Epreuves (Championnats & Coupes) – Compétitions officielles » puis « Nouvel engagement (+) » puis « Fédération Française de Football ». Cliquez ensuite sur la compétition pour laquelle vous souhaitez engager une équipe puis cliquez sur « Etape suivante ». Enfin, renseignez les éléments demandés (choix de l'équipe, de l'installation sportive et desideratas) puis validez l'ensemble de vos actions.

La date limite d'engagement est fixée au 15 août 2024 (dernier délai).

Droits d'engagement : 26 Euros

Information : Qualifiés au 1ème tour fédéral : 9 équipes. **1er tour le dimanche 08 septembre 2024.**

Réunion Commission Régionale des Coupes :

La commission se réunira les 23 et 24 juillet sur le site de Cournon.

JOURNAL FOOT

Ordre du Jour :

- Bilan saison écoulée.
- Détermination des rencontres des 1er et 2èmes tours de la Coupe de France 2024/2025.

ENGAGEMENTS COUPE

GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE 2024/2025

La Commission Régionale des Coupes informe de l'ouverture via FOOTCLUBS des engagements pour l'édition 2024/2025 de la Coupe Gambardella Crédit Agricole.

- Les clubs nationaux et régionaux sont engagés automatiquement par le Pôle Compétitions.
- Les clubs départementaux devront procéder à leur engagement en confirmant OBLIGATOIREMENT leur accord. Pour valider cet engagement, vous devez donner votre accord avant le 20 juillet 2024 et bien vérifier ensuite que le statut « pré-engagé » n'apparaît plus. Si votre engagement a été effectué correctement, le statut « engagé » doit s'afficher.
- Pour les nouveaux clubs ou ceux qui n'y avaient pas participé la saison 2023/2024, vous devez vous inscrire en saison 2024-2025 via le menu : « Epreuves (Championnats & Coupes) – Compétitions officielles » puis « Nouvel engagement (+) » puis « Fédération Française de Football ». Cliquez ensuite sur la compétition pour laquelle vous souhaitez engager une équipe puis cliquez sur « Etape suivante ». Enfin, renseignez les éléments demandés (choix de l'équipe, de l'installation sportive et désidératas) puis validez l'ensemble de vos actions.

La date limite d'engagement est fixée au 20 juillet 2024 (dernier délai).

Droits d'engagement : 26 Euros.

COURRIERS RECUS

AM. C CREUZIER le VIEUX : demande de désengagement en Coupe de France (rétrogradation en district). Noté.

Gpt Féminin des Monts : Noté. Engagement Coupe de France Féminine.

US des Monts : Noté.

Le secrétaire général,

Pierre LONGERE

La secrétaire de séance,

Abtisse HARIZA



JOURNAL FOOT

CLUBS

RÉUNION DU 8 JUILLET 2024



INACTIVITÉS TOTALES SAISON 2024/2025

- 590577 – A.S. BARBY LEYSSE OLYMPIQUE CLUB – Enregistrée le 26/06/24.
- 582754 – ASSOCIATION SPORTIVE D'AVENIR – Enregistrée le 02/07/24.
- 537665 – A.S. BELLEVUE LA MONTAGNE – Enregistrée le 02/07/24.
- 522496 – E.T.S. ROANNAISE – Enregistrée le 01/07/24.
- 563919 – LENTILLY FUTSAL CLUB – Enregistrée le 30/06/24.

REPRISE D'ACTIVITÉ SAISON 2024/2025

- 552635 – F.C. ST MAURICE – BIOLLET.

INACTIVITÉS PARTIELLES SAISON 2024/2025

- 523208 – IN. C.F. BARB. BESAV. ROCH. SAMSON – Catégorie Seniors F – Enregistrée le 29/06/24.
- 516106 – AM.S. ST FORGEUX – Catégories U14 à U17 et U14 F à U15 F – Enregistrées le 01/07/24.
- 524489 – AM. S. DES CHEMINOTS ST PRIEST – Catégories Seniors et U14 et U15 – Enregistrées le 28/06/24.
- 549369 – F.C. COLOMBIER ST BARTHELEMY – Catégories U14 à U17 – Enregistrées le 27/06/24.
- 560187 – FOOTBALL CLUB DENICE ARNAS – Catégories U14 et U15 – Enregistrées le 26/06/24.
- 520877 – ENT.S. LANFONNET – Catégorie Seniors F – Enregistrée le 02/07/24.
- 504649 – VOUREY SP. – Catégories U16 et U17 – Enregistrées le 01/07/24.
- 533608 – F.C. SUD LAC – Catégories U16 et U17 – Enregistrées le 28/06/24.
- 516407 – ENT.S. ST JEAN BONNEFONDS – Catégories U16 à U19 – Enregistrées le 03/07/24.
- 551926 – FOOTBALL CLUB BONSON/ST CYPRIEN – Catégorie Seniors F – Enregistrée le 02/07/24.
- 590282 – SAINT-CHAMOND FOOT – Catégorie Seniors F – Enregistrée le 01/07/24.
- 508741 – A.S. NERISIENNE – Catégories U12 et U13 – Enregistrées le 04/07/24.
- 523821 – UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE – Catégories U18 et U19 – Enregistrées le 05/07/24.
- 524603 – U. OUVRIER Portugal ST MARTIN – Catégories U12 à U15 et U12 F à U15 F – Enregistrées le 04/07/24.
- 508634 – PAYS D'ALLEVARD F.C. – Catégorie Seniors – Enregistrée le 04/07/24.
- 504301 – U.S. CORBELIN – Catégories U16 et U17 – Enregistrées le 04/07/24.
- 521003 – A.S. VAENSOLLES – Catégories U14 F à U18 F et Seniors F – Enregistrées le 08/07/24.
- 550795 – RACING CLUB BOUVESSE – Catégorie Seniors – Enregistrée le 08/07/24.
- 551005 – F.C. CHAMBOTTE – Catégorie Seniors F – Enregistrée le 05/07/24.
- 519640 – A.S. VILLETTOISE – Catégories U16 à U19 – Enregistrées le 05/07/24.
- 504648 – FOYS. DE TERNAND – Catégorie Seniors – Enregistrée le 03/07/24.

NOUVEAU CLUB

- 564915 – BOURG FUTSAL 01 – Futsal.

RADIATIONS

- 581938 – F.C. DE SAINT FONS
- 561068 – GROUPEMENT COMBLOUX / MEGEVE

CHANGEMENT DE TITRE 2024/2025

- 582260 – U.S. SAULCET LE THEIL **devient** UNION SAULCET-LE THEIL-BRANSAT suite fusion absorption.

FUSIONS ABSORPTIONS 2024/2025

- 529512 – F.C. LURIECQUOIS
- 552011 – U.S. SUD FOREZIENNE – Club absorbant – Date assemblée constitutive 09/04/24.
- 590213 – A.S. BRANSATOISE
- 582260 – U.S. SAULCET LE THEIL – Club absorbant – Date assemblée constitutive 07/06/24.

JOURNAL FOOT

563672 – PLCQ FUTSAL CLUB

582615 – FUTSAL CLUB DU FOREZ – Club absorbant – Date assemblée constitutive 10/06/24.

FUSIONS CRÉATIONS 2024/2025

514518 – A.S. DE CHARENSAT

517493 – A.S. MONTEL VILLOSSANGES

564926 – A.S. CHARMONVILLO – Date assemblée constitutive 08/06/24.

519820 – F.C. ANTHY SP.

521193 – U.S. MARGENCEL

564928 – ASSOCIATION JEUNES ANTHY MARGENCEL – Date assemblée constitutive 22/06/24.

GROUPEMENTS 2024/2025

506258 – A.S. DOMERATOISE

517321 – U.S. ST VICTOR

550852 – MONTLUCON FOOTBALL

564898 – GROUPEMENT FEMININ BASSIN MONTLUCONNAIS – Catégories U6 F à Seniors F.

522999 – AM. LAIQ. DE QUINSSAINES

529489 – U.S. DE BIEN ASSIS MONTLUCON

547645 – MONTLUCON F.C.

564900 – GROUPEMENT JEUNES 2M – Catégories U6 à U19 et U6 F à U18 F.

524950 – FOY.RUR. DE POUZY MESANGY

506247 – A.S. CERILLY

518522 – ESP. S. ST PLAISIR

506275 – A.S. LURCYQUOISE

519997 – F.C. DE COULEUVRE

564918 – GJ BOCAGE ALLIER FOOTBALL – Catégories U6 à U18.

517784 – ST. AMPLEPUSIEN

549919 – RHINS TRAMBOUZE F.

564927 – GROUPEMENT FOOTBALL FEMININ DU BEAUJOLAIS VERT – Catégories Seniors F et U12 F à U20 F.



JOURNAL FOOT

ARBITRAGE

RÉUNION DU 8 JUILLET 2024

Président : Jean-Marc SALZA (jmsalza@laurafoot.fff.fr)

Secrétaire : Nathalie PONCEPT

ASSEMBLEES GENERALES DEBUT SAISON 2024/2025

Les assemblées générales de début de saison auront lieu aux dates et horaires suivants :

- Du vendredi 06 septembre 2024 à 18h00 à Lyon jusqu'au samedi 7 septembre à 14h30 (départ ensuite pour désignations) : groupe Espoirs FFF (R1P, R2P, R3P, AAR1P, Féminines) et Elite Régionale (tests physiques FFF vendredi soir), R1 (avec tests physiques samedi matin).
- Samedi 07 septembre à 8h00 à Lyon : R2, R3, candidats arbitres de Ligue R3 ; assistants R1, R2 et R3, candidats arbitres assistants de Ligue R3 ; arbitres féminines toutes catégories.
- Dimanche 08 septembre 2024 à 8h30 à Lyon : jeunes arbitres de Ligue, candidats ligue jeunes et jeunes arbitres pré-ligue.
- Dimanche 08 septembre 2024 à 8h30 à Lyon : arbitres Futsal.
- Dimanche 15 septembre 2023 à 9h00 à Lyon : observateurs d'arbitres.

Tous les rassemblements se termineront à 18h00 (excepté pour le groupe Espoirs FFF, Elite Régionale et R1).

Les dossiers administratifs seront envoyés prochainement.

ACCES A LA CATEGORIE R3P

Les arbitres de catégorie R3 nés après le 01/01/97 et souhaitant postuler à une entrée au sein des groupes de formation et de sélection FFF doivent contacter la CRA avant le 01/08 (mail à rpion@laurafoot.fff.fr). Les tests physiques seront réalisés aux Assemblées générales (distances et temps des groupes promotionnels). Un probatoire théorique sera également organisé. Les modalités plus détaillées seront précisées à chaque postulant.

DOSSIERS MEDICAUX

SAISON 2024/2025

Les dossiers médicaux pour les arbitres jeunes et seniors de Ligue, candidats Ligue et pré-ligue sont en ligne sur le site internet de la LAuRAFoot dans la rubrique « Documents / licences » :

<https://laurafoot.fff.fr/wp-content/uploads/sites/10/bsk-pdf-ma-nager/342b38501dda8390c3c8165226656b18.pdf>

Ils seront à retourner pour le **15 juillet 2024 par mail y compris pour les pièces justificatives sur l'adresse mail :**

arbitres@laurafoot.fff.fr . Les originaux doivent être conservés et archivés par l'arbitre durant toute sa carrière et peuvent être demandés.

NOUVELLE ADRESSE MAIL POUR LES ARBITRES

La nouvelle adresse mail arbitres@laurafoot.fff.fr réservée aux arbitres et observateurs doit être utilisée pour toutes les communications avec la CRA et les services administratifs (sauf si on vous écrit avec une autre adresse) et remplace l'adresse compétitions désormais réservée aux clubs et problèmes de désignations.

COMPTABILITE

Toutes les questions ou réclamations doivent être adressées exclusivement par mail à comptabilite@laurafoot.fff.fr , aucun dossier ne peut être traité téléphoniquement. Merci de préciser dans votre demande votre numéro de licence.

INDISPONIBILITES

La CRA rappelle que toutes les communications concernant les désignations doivent passer par le service compétitions à l'adresse arbitres@laurafoot.fff.fr, les désignateurs ne devant recevoir l'information qu'en copie afin d'éviter toute perte d'information.

FORMATIONS INITIALES

D'ARBITRES

Vous trouverez ci-après les informations et conditions d'inscriptions pour les candidats à l'arbitrage :

[https://laurafoot.fff.fr/arbitrage/devenir-arbitre-les-
formations-initiales-arbitres/](https://laurafoot.fff.fr/arbitrage/devenir-arbitre-les-formations-initiales-arbitres/)

Le Président,

La Secrétaire,

Jean-Marc SALZA

Nathalie PONCEPT



JOURNAL FOOT

COMPETITIONS

RÉUNION DU LUNDI 08 JUILLET 2024

(PAR VOIE ÉLECTRONIQUE)

Présents : MM. Yves BEGON, Président des Compétitions, Roland LOUBEYRE (Seniors), Patrick BELISSANT (Jeunes), Anthony ARCHIMBAUD (Féminines), Marino FACCIOLI (Futsal)

Assistent : Lilian JURY, Richard DEFAY, Méline COQUET, Yohan ALRIC

ACCESSIONS ET RETROGRADATIONS A LA FIN DE SAISON 2023-2024

En application des dispositions règlementaires en vigueur, des tableaux d'accessions et rétrogradations de la saison 2023-2024, la Commission entérine les listes des équipes promues au niveau supérieur ainsi que les équipes rétrogradées à l'issue de la saison 2023-2024.

La Commission enregistre l'ensemble des classements au 08 juillet 2024, sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours.

Elle détermine avec les mêmes réserves les montées et descentes réglementaires en application des règlements des championnats régionaux.

Elle rappelle également que l'équipe classée au dernier rang de sa poule est reléguée sans possibilité de repêchage.

NB : ce PV vient modifier et/ou compléter celui du 26 juin 2024.

Les décisions ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (appel@laurafoot.fff.fr) dans un délai de deux (2) jours à compter du lendemain du jour de leur notification ou publication, dans le respect des dispositions et conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F..

CHAMPIONNATS REGIONAUX SENIORS MASCULINS

Préambule :

La Commission d'Appel de la D.N.C.G. a confirmé le 02 juillet 2024 la rétrogradation administrative de l'U.S. FEURS de N3 en R1.



JOURNAL FOOT

De ce fait, l'option N°1 prévue au PV du 26 juin est appliquée comme suit :

NATIONAL 3	
	ACCESSION de R1 ↑
	A.C. SEYSSINET PARISET
REGIONAL 1	
RELEGATIONS de N3 ↓	ACCESSIONS de R2 ↑
O. DE VALENCE	U.S. BRIOUDE
AIN SUD	FCO FIRMINY-INSERSPORT
F.C. VAULX EN VELIN	ENTENTE CREST AOUSTE
U.S FEURS	PLASTICS VALLEE F.C.
	SPORTING NORD ISERE
REGIONAL 2	
RELEGATIONS de R1 ↓	ACCESSIONS de R3 ↑
C.S. DE VOLVIC	U.S. BLAVOZY 2
U.S. SANFLORAINE	FOOTBALL EN CHATAIGNERAIE ET PAYS DE RANCE
U.S. BEAUMONTOISE	BOURBON SP.
SP. CHATAIGNERAIE CANTAL	F.C. ST PAUL EN JAREZ
A. S. CLERMONT SAINT JACQUES FOOT	F.C. ALLOBROGES ASAFIA
R.C. DE VICHY	O.C. D'EYBENS
A.AM. LAPALISSE	THONON EVIAN GRAND GENEVE F.C. 2
O. SALAISE RHODIA	HAUTS LYONNAIS 2
AC. S. MOULINS FOOTBALL	SPORTING CLUB OUEST LYONNAIS
A.S. MISERIEUX TREVoux	ENT.S DU RACHAIS
F.C. VAULX EN VELIN 2	
AIX F.C.	
F.C. LA TOUR ST CLAIR	
F.C. D'ECHIROLLES	
OLYMPIQUE LYON SUD	
C.S. NEUVILLOIS	



JOURNAL FOOT

REGIONAL 3

RELEGATIONS de R2 ↓	ACCESSIONS de Districts ↑
A. VERGONGHEON-ARVANT	ENTENTE SPORTIVE REVERMONTAISE ST MARTIN DU MONT (01)
A.S. ST GENES CHAMPANELLE	BOURG SUD (01)
MONTLUCON FOOTBALL 2	AC SEYSSINET 2 (38)
YTRAC FOOT	FC LA TOUR ST CLAIR 2 (38)
SAUVETEURS BRIVOIS	FC SEYSSINS (38)
E.S. DE VEAUCHE	US DAVEZIEUX VIDALON (26-07)
AC. S. MOULINS FOOTBALL 2	OL SALAISE RHODIA 2 (26-07)
CLERMONT FOOT 63 3	HOSTUN (26-07)
ROANNAIS FOOT 42	CHAMBON FEUGEROLLES DERVAUX (42)
ESB FOOTBALL MARBOZ	A.S. ST JUST ST RAMBERT (42)
SAINT-CHAMOND FOOT	ST CHRISTO MARCENOD (42)
DOMTAC FC	FC BELLE ETOILE MERCURY (73)
CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL 2	US PONT DE BEAUVOISIN (73)
FOOTBALL CLUB LIMONEST DARDILLY SAINT-DIDIER 2	US ANNECY LE VIEUX 2 (74)
ET.S. TRINITE LYON	FC CLUSES (74)
O. ST MARCELLIN	SEYNOD ES (74)
A.S. ST PRIEST 2	A L QUINSSAINES (03)
F.C. CHAPONNAY MARENNES	AS DOMPIERRE (03)
J.S. CHAMBERIENNE	AM S SANSACOISE (15)
COTE CHAUDE SP. ST ETIENNE	SUD CANTAL FOOT (15)
LEMPDES SP.	SEAUVE SP (43)
	VELAY FC 2 (43)
	F.C. GERLAND LYON (69)
	A.S. CRAPONNE 2 (69)
	F.C. PAYS DE L'ARBRESLE (69)
	C.S. MEGINAND (69)
	F.C. CHASSIEU DECINES 2 (69)
	CLT FRANC ROSIER (63)
	S.A. THIERS 2 (63)
	ESP. CEYRAT 2 (63)
	ACCESSION de U20 R1
	F.C. BOURGOIN JALLIEU

DISTRICTS

RELEGATIONS de R3 ↓	
ERATERNELLE AM. LE CENDRE 2	A.S. ST ANDRE LE GAZ
F.C. MASSIAC MOLOMPIZE BLESLE B-VALLEE L'ALAGNON	C.S. VERPILLIERE
A.S. EMBLAVEZ - VOREY	U.S. FEILLEN 2
ENT. STADE RIOMOIS - CONDAT	F.C. DU NIVOLET
A.S. DES CHEMINOTS ST GERMANOIS	F.C. VALLEE DE LA GRESSE
U.S. FONTANNOISE	A. S. C. SALLANCHES
U.S. LES MARTRES DE VEYRE	MONTMELIAN A.
CEBAZAT SP.	A.S. SAINT PRIEST 3
F.C. ST GERMAIN LAPRADE	U.S. LIGNEROLLES LAVAUT STE ANNE PREMILHAT
FOOTBALL CLUB LES MARTRES D'ARTIERE LUSSAT	F.C. DE LA VALDAINE CLEON D'ANDR
ST. ST YORRAIS	AM.S. DONATIENNE
ROANNAIS FOOT 42 2	L'ETRAT LA TOUR SPORTIF 2
A.S. ST-DIDIER ST-JUST	E.C. LYON FOOTBALL 2
U.S. ENNEZAT	F.C. ROCHE ST GENEST 2
U.S. ORCETOISE	FOOTBALL EN MONT PILAT
C.S. AMPHION PUBLIER	RHONE CRUSSOL FOOT 07
F.C. COTE SAINT ANDRE	GRAND OUEST ASSOCIATION LYONNAISE 3
U.S. CHARTREUSE GUIERS	VENISSIEUX FOOTBALL CLUB 2
CLUSES SCIONZIER FOOTBALL CLUB 2	LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN
STE S. ALLINGES	AM.LAIQ. ST MAURICE L'EXIL

Du fait du non-réengagement de l'AM. C. CREUZIER LE VIEUX en R3, le FC VEYLE SAONE est repêché (meilleur 9ème).

JOURNAL FOOT

CHAMPIONNATS REGIONAUX JEUNES

U20 REGIONAL 1

RELEGATIONS du CN U19 ↓	ACCESSIONS de U20 R2 ↑
A.S. MONTFERRANDAISE	O. DE VAULX EN VELIN
	MOS3R FOOTBALL CLUB
	F. C. DU FRANC LYONNAIS

U20 REGIONAL 2

RELEGATIONS de U20 R1 ↓	ACCESSIONS de DISTRICTS ↑
THONON EVIAN GG FC	E.S.B.F. MARBOZ (01)
E.C. LYON FOOTBALL	RHONE CRUSSOL 07
	C.O. SAINT FONTS (69)
	HAUTS LYONNAIS (69)
	ST CHAMOND F.C. (42)
	GROUPEMENT LA SAVOYARDE (73)
	F.C. CLUSES (74)
	F.C. ECHIROLLES (38)

Nota : repêchages de l'U.S. MILLERY VOURLES et du CASCOL OULLINS suite au non-réengagement du ROANNAIS FOOT 42 et au souhait du FBPP01 d'être reversé en U18.

DISTRICTS

RELEGATIONS de U20 R2 ↓	
GFA RUMILLY VALLIERES	
U.S. MOURSOISE	
U.S. MAJOLAINE MEYZIEU	
ET.S. TRINITE LYON	
U.S. PRINGY	
U.S. VAULX EN VELIN	

Nota : repêchages de AIX FC, FC SEYSSINS, AS MONTCHAT et l'US LA MOTTE SERVOLEX suite au non-réengagement de l'ETRAT LA TOUR SP. et au souhait du F.C. BOURGOIN JALLIEU de ne pas conserver une équipe en U20 R2.

CN U19

	ACCESSION de U18 R1 ↑
	ANDREZIEUX-BOUTHEON F. C.

U18 REGIONAL 1

RELEGATIONS du CN U17 ↓	ACCESSIONS de U18 R2 ↑
F.C. VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS	E.C. ROCHE ST GENEST
LYON LA DUCHERE	RIOM F.C.
CLERMONT FOOT 63	OYONNAX P.V.F.C
ANDREZIEUX BOUTHEON F.C.	CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL

Nota : repêchage d'AURILLAC F.C. (constitution de 2 poules de 13 en 24/25 - Décision du BP du 08 juillet 2024)

U18 REGIONAL 2

RELEGATIONS de U18 R1 ↓	ACCESSIONS de DISTRICTS ↑
ANDREZIEUX BOUTHEON F.C. 2	AIN SUD (01)
F.C. VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS 2	ETOILE MOULINS YZEURE (03)
F.C. VAULX EN VELIN	GPT YTRAC SANSAC ROANNES (15)
EYBENS O.C.	RHONE CRUSSOL 07 (07-26)
	F.C. GERLAND LYON (69)
	F.C. COLOMBIER SATOLAS (69)
	CHAMBERY SAVOIE FOOT 2 (73)
	GROUPEMENT AUZON (63)
	U.S. SUCS ET LIGNON (43)
	GPT PAYS MONT BLANC (74)
	FCO FIRMINY (42)
	MOS 3R F.C. (38)

Nota : non-réengagement en U18 R2 de GRENOBLE FOOT 38, LYON LA DUCHERE et CLERMONT FOOT 63.

JOURNAL FOOT

DISTRICTS	
RELEGATIONS de U18 R2 ↓	ACCESIONS de U18 R2 ↑
GROUPEMENT JEUNES LANGEAC SIAUGUES SAUGUES S.A. THIernois S.C. AVERMOIS L'EMPDES SP. E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER U.S. LA MURETTE GFA RUMILLY VALLIERES A. S. BRON GRAND LYON F.C. ESPALY SAUVETEURS BRVOIS C.S. VIRIAT VENISSIEUX F.C.	Nota : repêchage de l'U.S. MOURSOISE et du F.C. SEYSSINS en U18 R2.
CN U17	
RELEGATIONS de U17 R1 ↓	ACCESIONS de U16 R1 ↑
	GRENOBLE FOOT 38 LYON - LA DUCHERE
U16 REGIONAL 1 (PROMOTION)	
RELEGATIONS de U16 R1 ↓	ACCESIONS de U16 R2 ↑
	R.C. DE VICHY AIN SUD U.S. DAVEZIEUX VIDALON U.S. ANNECY LE VIEUX
U16 REGIONAL 2	
RELEGATIONS de U16 R1 ↓	ACCESIONS de DISTRICTS ↑
AURILLAC F.C. ST ETIENNE OLYMPIQUE O. LYON SUD C.S. VIRIAT	ESSOR BRESSE SAONE (01) S.C.A. CUSSET (03) ENTENTE NORD LOZERE (15) U.S. MONTELIMAR (07-26) U.S. EST LYONNAIS FOOT (69) A.S. CHANDIEU HEYRIEUX (69) GROUPEMENT DE L'AVANT PAYS SAVOYARD (73) GROUPEMENT SOURCES ET VOLCANS (63) SAUVETEURS BRIVOIS (43) F.C. ST PAUL EN JAREZ (42) F.C. PAYS DE GEX (74) GROUPEMENT JEUNES VEZERONCE HUERT DOLOMIEU (38)
DISTRICTS	
RELEGATIONS de U16 R2 ↓	ACCESIONS de U16 R2 ↑
E.C. ST PAUL EN JAREZ JORDANNE F.C. U.S. BRIOUDE E.S. DE VEAUUCHE CHASSIEU DECINES F.C. SORBIERS LA TALAUDIÈRE FOOTBALL F.C. SEYSSINS U.S. MOURSOISE VENISSIEUX FOOTBALL CLUB U.S. PRINGY ESSOR BRESSE SAONE MARIGNIER SP.	

JOURNAL FOOT

U15 REGIONAL 1 Niv. A

	ACCESSIONS de U15 R1 Niv.B ↑
	ROANNAIS FOOT 42
	AIN SUD

U15 REGIONAL 1 Niv. B

RELEGATIONS de U15 R1 Niv.A ↓	ACCESSIONS de U15 R2 ↑
E. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01	MONTLUCON FOOTBALL
CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL	R.C. DE VICHY
	E.C. ROCHE ST GENEST
	RHONE CRUSSOL FOOT 07
	O.C. D'EYBENS
	F.C. SEYSSINS

U15 REGIONAL 2

RELEGATIONS de U15 R1 Niv.B ↓	ACCESSIONS de DISTRICTS ↑
O. ST ETIENNE	ESSOR BRESSE SAONE (01)
DOMTAC FC	U.S. MONTELIMAR (07-26)
U.S. FEURS	SAUVETEURS BRIVOIS (43)
ET.S. TRINITE LYON	GROUPEMENT DE L'AVANT PAYS SAVOYARD (73)
E.C. VAULX EN VELIN	F.C. ST PAUL EN JAREZ (42)
AIX F.C.	CHANDIEU HEYRIEUX (69)
	CS NEUVILLOIS (69)
	O. ST MARCELIN (38)

DISTRICTS

RELEGATIONS de U15 R2	
U.S. BRIOUDE	
A.S. DOMERATOISE	
U.S. SUCS ET LIGNON	
F.C. COURNON D AUVERGNE	
A.S. CRAPONNE	
VALLIS AUREA FOOT	
A.S. DU LAC BLEU	
PLASTICS VALLEE F.C.	

Nota : repêchages de l'U.S. MONTREAL LA CLUSE, l'A.S. MISERIEUX TREVOUX, l'U.S. LES MARTRES DE VEYRE et le F.C. CHAMALIERES car 8 montées de District au lieu de 12.



JOURNAL FOOT

CHAMPIONNATS REGIONAUX FEMININS

D3F	
	ACCESSIONS de R1F ↑
	CHASSIEU DECINES F.C.

R1F	
RELEGATION DE U19F Nat.	ACCESSIONS de R2F ↑
CLERMONT FOOT 63	SORBIERS TALAUDIÈRE FOOTBALL
RELEGATION DE D3F	SUD LYONNAIS 2013
OL. VALENCE	FC ANNECY

R2F	
RELEGATIONS DE R1F	ACCESSIONS de DISTRICTS
A.S. LA SANNE ST ROMAIN	ATOM'SPORT FOOTBALL PIERRELATTE (26-07)
A.S. SAINT PRIEST	U.S. ISSOIRE (63)
	A.S. UNIV. LYON (69)
	E.S. CERNEX (74)
	OYONNAX P.V.F.C (01)
	F.C. COMMENTRY (03)
	CHAMBERY SAVOIE FOOT (73)
	FCO FIRMINY-INSERSPORT (42)
<i>Nota : non-réengagement de CLERMONTFOOT63 (2) et YZEURE ALLIER F.</i>	LE PUY FOOTBALL 43 AUVERGNE 2 (43)

DISTRICTS F	
RELEGATIONS DE R2F	
CEBAZAT SP 2	
FC ST ETIENNE	
OL VALENCE 2	
AMS DONATIENNE	
CALUIRE FOOTBALL FEMININ 1968	
AS THONON	
CHERAN FC	
FOOT 3 RIVIERES	

CN U19F	
	ACCESSIONS DE U18 R1F
	F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01

U18F R1	
Garde sa place	ACCESSIONS DE U18F R2
FOOTBALL BOURG EN BRESSE PERONNAS 01	CHAMBERY SAVOIE FOOT
	LYON F.C

U18F R2	
RELEGATIONS DE U18F R1	ACCESSIONS INTER-DISTRICTS
A.S. MONTFERRAND	G.F. DES MONTS ET DE LA PLAINE (42)
CHASSIEU DECINES F.C.	CALUIRE FOOT FEMININ 2 (69)
	A.S. MISERIEUX TREVOUX (01)
<i>Nota : non-réengagement du FOOTBALL BOURG EN BRESSE PERONNAS 01 en U18 R2 F.</i>	A.S.P. VILLAZ (74)
	FC 540 (Dieulefit) (26-07)

DISTRICTS	
RELEGATIONS DE U18F R2	
GOAL FEMININES CHAZAY	
F.C. CHERAN	

JOURNAL FOOT

CHAMPIONNATS REGIONAUX FUTSAL

D2 FUTSAL	
	ACCESSION de R1 FUTSAL
	OLYMPIQUE LYONNAIS
R1 FUTSAL	
	ACCESSION de R2 FUTSAL
	CLERMONT L'OUVERTURE
	(Pas de 2ème montant)
R2 FUTSAL	
RELEGATION de R1 FUTSAL	ACCESSIONS de DISTRICTS
FOOT SALLE CIVRIEUX	CLERMONT L'OUVERTURE 2 (63)
	FUTSAL PICASSO (38)
	OLYMPIQUE LYONNAIS 2 (69)
<i>Nota : non réengagement de l'A.S. MARTEL CALUIRE.</i>	
DISTRICTS	
RELEGATIONS de R2 FUTSAL	
FUTSALL DES GEANTS	
<i>Nota : repêchage de l'A. FUTSAL ROCHETTE en R2 FUTSAL car absence de montée du championnat 73-74.</i>	

Yves BEGON,

Président des Compétitions

Roland LOUBEYRE,

Secrétaire de séance



JOURNAL FOOT

CONTROLE DES MUTATIONS

RÉUNION DU 11 JUILLET 2024

(EN VISIOCONFÉRENCE ET VOIE ÉLECTRONIQUE)

Président : M. CHBORA.

Présents : MM. ALBAN, BEGON, LOUBEYRE, DURAND.

Assiste : MME BATISTA, responsable du service des licences.

RAPPEL

Article 5.b des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (Section 3 – Les clubs) : Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur FOOTCLUBS sera prise en compte.

RECEPTIONS

C. OMNISPORT LA RIVIERE – 580450 – MAANANE Ayoub (Senior U20) club quitté : F.C.O DE FIRMINY INSERSPORT (504278)

PERSEVERANTE. S. ROMANAISE – 504462 – ALBANE Mohammed (Senior) club quitté : F.C. MONTMIRAL PARNANS (526435)

FEYZIN. C. BELLE ET. – 504739 – BAMBALLI GNIKPINGO Lucas (U13) club quitté : ET. S. TRINITE LYON (523960)

MOULINS YZEURE FOOT 03 AUVERGNE – 508740 – BAGAYOKO Boubou (Senior) club quitté : AC. S. MOULINS FOOTBALL (581843)

MOULINS YZEURE FOOT 03 AUVERGNE – 508740 – YOULA Nabylaye & TRAORE Ansou (U17) club quitté : S.C. AVERMOIS (516556)

GRENOBLE FOOT 38 – 546946 – BESSOU Joany & VEAUX Romane (U18) club quitté : F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01 (504281)

COQUARD Alex (U17) club quitté : A. MINEURS ST PIERRE LA PALUD (504621)

PICARD Raphaël (U17) club quitté : F.C. DU PAYS DE L'ARBRESLE (552157)

OPPOSITION, ABSENCE ou REFUS D'ACCORD

DOSSIER N° 5

R.C. DE VICHY – 508746 – DETRAU Nathan (Senior) club quitté : A.M.C. CREUZIER LE VIEUX (522592)

Considérant que la Ligue a répertorié les motifs de refus pris en compte à l'article 6 du règlement de la CRR ;

Considérant que le club quitté avait fait opposition pour raisons financières ;

Considérant que le club quitté, questionné, a répondu à la demande de la Commission et donné ses explications dans le délai imparti ;

Considérant que le club quitté a envoyé un courrier à la

Commission pour préciser la régularisation financière du joueur cité en rubrique ;

Considérant les faits précités ;

La Commission libère le joueur.

DOSSIER N° 6

U.S. BEAUMONTOISE – 502949 – PACHECO MONTEIRO Maxime (Senior) club quitté : FRATERNELLE A.M. LE CENDRE (521161)

Considérant que la Commission a été saisie suite à l'absence de réponse du club quitté à la demande d'accord en période normale ;

Considérant que le club quitté avait fait opposition pour raisons financières ;

Considérant que le club quitté, questionné, n'a pas répondu à la demande de la Commission dans le délai imparti ;

Considérant les faits précités ;

La Commission libère le joueur et amende le club quitté de 33 euros pour absence de réponse.

DOSSIER N° 7

U.S. MAJOLAINE MEYZIEU – 504303 – MAPITHU PEMBA Clarky (Senior U20) club quitté : SPORTING NORD ISERE (528363)

Considérant que le club s'oppose au départ du joueur pour un motif reconnu au titre 7 des RG de la LAuRAFoot – article 6 du Règlement de la CRR ;

Considérant que le club quitté questionné a répondu à la Commission ;

Considérant qu'il a fourni la reconnaissance de dette signée ;

Considérant les faits précités ;

La Commission décide que le changement de club ne peut être autorisé tant que la situation ne sera pas régularisée.

DOSSIER N° 8

U. OLYMPIQUE ALBERTVILLE – 580955 – ORAL David (Senior) club quitté : A.S. D'UGINE (504407)

Considérant que le club s'oppose au départ du joueur pour un motif reconnu au titre 7 des RG de la LAuRAFoot – article 6 du Règlement de la CRR ;

Considérant que le club quitté questionné a répondu à la Commission ;

Considérant qu'il a fourni la reconnaissance de dette signée par le joueur cité en rubrique ;

Considérant les faits précités ;

JOURNAL FOOT

La Commission décide que le changement de club ne peut être autorisé tant que la situation ne sera pas régularisée.

DOSSIER N° 9

E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER - 523348 - RAKOTONIAINA Jacky (Senior) club quitté : J.S. CHAMBERIENNE (518607)

Considérant que la Commission a été saisie suite à l'absence de réponse du club quitté à la demande d'accord en période normale ;

Considérant que le club quitté avait fait opposition pour raisons financières ;

Considérant que le club quitté, questionné, n'a pas répondu à la demande de la Commission dans le délai imparti ;

Considérant les faits précités ;

La Commission libère le joueur et amende le club quitté de 33 euros pour absence de réponse.

DOSSIER N° 10

C. OMNISPORT LA RIVIERE - 520450 - MAANANE Ayoub (Senior U20) club quitté : F.C.O DE FIRMINY INSERSPORT (504278)

Considérant que le club s'oppose au départ du joueur pour un motif reconnu au titre 7 des RG de la LAuRAFoot – article 6 du Règlement de la CRR ;

Considérant que le club quitté questionné a répondu à la Commission ;

Considérant qu'il a fourni la reconnaissance de dette signée par le joueur cité en rubrique ;

Considérant les faits précités ;

La Commission décide que le changement de club ne peut être autorisé tant que la situation ne sera pas régularisée.

DOSSIER N° 11

PERSEVERANTE S. ROMANAISE - 504462 - ALBANE Mohammed (Senior) club quitté : F.C. MONTMIRAL PARNANS (526435)

Considérant que la Commission a été saisie pour donner suite au refus du club quitté à la demande concernant le joueur en rubrique ;

Considérant que le club s'oppose au départ pour un motif reconnu à l'article 6 du Règlement de la C.R.R (voir titre 7 des R.G de la LAuRAFoot) ;

Considérant que celle-ci avait pour motif une raison financière ;

Considérant que le club quitté, questionné, a répondu à la demande de la Commission et donné ses explications dans le délai imparti ;

Considérant qu'il n'a pas fourni la reconnaissance de dette signée par le joueur pour justifier de la dette ;

Considérant les faits précités ;

La Commission libère le joueur.

DOSSIER N° 12

FEYZIN. C. BELLE ET. - 504739 - BAMBALLI GNIKPINGO Lucas (U13) club quitté : ET. S. TRINITE LYON (523960)

Considérant que la Commission a été saisie pour donner suite au refus du club quitté à la demande concernant le joueur en rubrique ;

Considérant que le club s'oppose au départ du joueur pour un motif reconnu au titre 7 des RG de la LAuRAFoot – article 6 du Règlement de la CRR ;

Considérant que celle-ci avait pour motif une raison financière ;

Considérant que le club quitté, questionné, a répondu à la demande de la Commission et donné ses explications dans le délai imparti ;

Considérant qu'il n'a pas fourni la reconnaissance de dette signée par les parents du joueur pour justifier de la dette ;

Considérant les faits précités ;

La Commission libère le joueur.

DOSSIER N° 13

MOULINS YZEURE FOOT 05 AUVERGNE - 508740 - BAGAYOKO Boubou (Senior) club quitté : A.C. S. MOULINS FOOTBALL (581843)

Considérant que le club s'oppose au départ du joueur pour un motif reconnu au titre 7 des RG de la LAuRAFoot – article 6 du Règlement de la CRR ;

Considérant que le club quitté questionné a répondu à la Commission ;

Considérant qu'il a fourni la reconnaissance de dette signée par le joueur cité en rubrique ;

Considérant les faits précités ;

La Commission décide que le changement de club ne peut être autorisé tant que la situation ne sera pas régularisée.

DOSSIER N° 14

MOULINS YZEURE FOOT 05 AUVERGNE - 508740 - YOULA Nabylays & TRAORE Ansou (U17) club quitté : S.C. AVERMOIS (516556)

Considérant que le club s'oppose au départ des joueurs pour un motif reconnu au titre 7 - article 6 des RG de la LAuRAFoot ;

Considérant que le club quitté questionné a répondu à la Commission ;

Considérant qu'il a fourni les justificatifs des sommes non payées par les joueurs cités en rubrique ;

Considérant les faits précités ;

La Commission décide que le changement de club ne peut être autorisé tant que la situation ne sera pas régularisée.

Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

JOURNAL FOOT

DECISIONS DOSSIERS LICENCES

DOSSIER N° 15

GRENOBLE FOOT 38 - 546946 - BESSOU Joany & VEALUX Romans (U18) club quitté : F. BOURG EN BRESSE PERONNAS (504281)

Considérant que le club demande l'application de l'article 117/b des Règlements Généraux de la F.F.F. ;

Considérant que le club quitté avait une équipe U19 engagée en championnat national la saison 2023-2024 ;

Considérant que l'article 117/b des Règlements Généraux de la F.F.F dispose que : « est dispensé de l'apposition du cachet mutation la licence du joueur ou de la joueuse signant dans un nouveau club parce que son précédent club est dans l'impossibilité, pour quelque raison que ce soit (notamment pour cause de dissolution, non-activité totale ou partielle dans les compétitions de sa catégorie d'âge ou d'absence de section féminine dans le cas d'une joueuse ne pouvant plus jouer en mixité ou souhaitant jouer exclusivement en compétition féminine) de lui proposer une pratique de compétition de sa catégorie d'âge, à condition de n'avoir pas introduit une demande de licence « changement de club », dans les conditions de l'article 90 des présents règlements, avant la date de l'officialisation de cette impossibilité (date de dissolution ou de mise en non-activité du club quitté notamment) » ;

Considérant que le club quitté, a fait une demande à la Ligue pour engager une équipe en compétition régionale U18 ;

Considérant les faits précités,

La Commission rejette la demande du club recevant en vertu de l'article 117/b.

DOSSIER N° 16

S.C. BIGARREUX - 552780.

COQUARD Alex (U17) club quitté : A. MINEURS ST PIERRE LA PALUD (504621)

PICARD Raphaël (U17) club quitté : F.C. DU PAYS DE L'ARBRESLE (552157)

Considérant la demande de dispense du cachet mutation pour reprise d'activité en catégorie U17 ;

Considérant que l'article 117d des Règlements Généraux de la F.F.F. dispose que : « Est dispensée de l'apposition du cachet "Mutation" la licence avec l'accord du club quitté, du joueur ou de la joueuse adhérant à un club nouvellement affilié, à l'exception de celui issu d'une fusion, ou à un club reprenant son activité à la suite d'une inactivité totale ou partielle dans les compétitions de sa catégorie d'âge, ou du joueur ou de la joueuse adhérant à un club créant une section féminine ou masculine ou une section d'une nouvelle pratique (Futsal notamment) à condition dans ce dernier cas que la licence sollicitée soit une licence spécifique à cette pratique ».

Considérant que le club a fourni à l'appui de sa demande les accords écrits des clubs quittés ;

Considérant les faits précités ;

La Commission entérine la demande de modification de la licence des joueurs sans cachet mutation en vertu de l'article 117/d.

Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président,

Le Secrétaire,

Khalid CHBORA

Bernard ALBAN

